

11. — Cette convention recommande aux pères de famille de s'imposer les sacrifices nécessaires pour envoyer leurs enfants à l'école régulièrement.

12. — Les parents devraient s'efforcer de diriger quelques-uns de leurs enfants vers la carrière de l'enseignement, afin de remédier à la pénurie du personnel.

13. — Considérant que le Département de l'Éducation reconnaît les droits du français à l'école, ce Département devrait voir à l'établissement d'une école normale bilingue où se formeraient nos instituteurs et institutrices bilingues.

14. — Comme même conséquence logique, nous demandons au Département la nomination de deux inspecteurs, un pour le nord et un pour le sud de la province.

15. — Cette convention recommande que la prochaine convention des commissaires ait lieu dans une ville facilement accessible, telle que Régina ou Saskatoon, et que l'exécutif de l'Association des commissaires en fixe la date de concert avec l'exécutif de l'A.C.F.C.

16. — Attendu que l'influence de l'instituteur ou de l'institutrice sur la mentalité des élèves est une chose admise et incontestée; attendu que leur présence à la convention des commissaires ne pourrait qu'être profitable aux uns et aux autres : Cette convention invite son exécutif à adresser des invitations spéciales pour la convention prochaine aux membres de notre personnel enseignant.

17. — Attendu qu'un bon nombre de nos écoles changent très souvent d'instituteurs ou d'institutrices et que ce changement est très préjudiciable au progrès des élèves et à l'efficacité de nos écoles : cette convention invite les commissaires à faire tous leurs efforts pour garder le plus long temps possible leurs instituteurs ou institutrices : elle demande en outre à ces derniers de ne pas changer d'école tous les ans sans raison excessivement sérieuse.

18. — Résolu que les secrétaires des districts scolaires ou nissent au secrétaire de l'Interprovinciale une statistique de l'état scolaire des enfants franco-canadiens de leur district.

19. — Que les districts d'école fassent enseigner le français dans la première heure de la matinée ou de l'après-midi et donnent une demi-heure de plus de français prise sur la récréation du midi.